



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/121

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

3.3 Locations

Pôle équipements sportifs

Convention de mise à disposition de la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et de la piscine « Les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine à titre onéreux avec la société MERMOZ ACADEMY

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et la piscine « les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine sont gérées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT la demande de la société MERMOZ ACADEMY de disposer de la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et de la piscine « les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine pour l'organisation d'un stage destiné aux hôtesse de l'air et stewards,

DECIDE

Article 1^{er} : DE CONCLURE une convention de mise à disposition de la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et de la piscine « les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine avec la société MERMOZ ACADEMY sise 43 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94 150).

Article 2 : La mise à disposition est consentie le vendredi 30 août 2024 de 8 heures à 9 heures pour la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et le mercredi 11 septembre 2024 de 8 heures à 9 heures pour la piscine « les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine selon les modalités suivantes :

Location du grand bassin avec mise à disposition :

- De lignes d'eau,
- Des douches,
- D'une zone de 4 vestiaires collectifs de 65 m².

Article 3 : La mise à disposition est consentie à la société MERMOZ ACADEMY à titre onéreux qui s'engage à verser à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine les contributions financières suivantes :

- 225 euros TTC pour la location du bassin de la piscine « Yves Moreau » de Brunoy (45 € x 5 lignes d'eau x 1 heure),
- 160 euros TTC pour la location du bassin de la piscine « Les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine (40 € x 4 lignes d'eau x 1 heure)

Article 4 : Les recettes nécessaires seront inscrites au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 5: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUORVAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUORVAY
Date de signature : 06/07/2014
Qualité : Président



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_121
Objet :	Convention de mise à disposition de la piscine « Yves Moreau » de Brunoy et de la piscine « Les vagues de la concorde » de Vigneux-sur-Seine à titre onéreux avec la société MERMOZ ACADEMY
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	091-200058477-20240716-2024_121-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240716-2024_121-AU-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_121 sign__e.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240716-2024_121-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	1.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	17 juillet 2024 à 11h55min19s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	17 juillet 2024 à 11h56min32s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	17 juillet 2024 à 11h57min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juillet 2024 à 11h57min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juillet 2024 à 11h57min44s	Reçu par le MI le 2024-07-17

